

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-12-23

Séance du lundi 15 novembre
2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF QUARTIER PLUS DE LA ZAC DE THUROT À HAGUENAU ET A SALENTAL

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2012/918 du 19 novembre 2012 relative à la labellisation du projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Thurot à Haguenau en tant que « Quartier Plus 67 »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-5-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – Politique de l'habitat,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2015/146 du 11 mai 2015 validant le projet de Salenthal déposé dans le cadre de l'appel à projet 2014 du dispositif « Quartier Plus 67 »,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2016/19 du 4 janvier 2016 approuvant la convention financière avec la commune de Haguenau concernant la mise en œuvre de l'opération de l'écoquartier Thurot labellisée « Quartier Plus 67 »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg du 4 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le versement d'un acompte de 150 000 € à la Commune de Haguenau concernant la subvention d'investissement pour le projet de la ZAC de Thurot labellisé « Quartier Plus 67 », montant à prélever sur l'opération P037O004 natana 3256 chapitre 204 nature 2324 fonction 552 ;
- Accorde à la Commune de Sommerau une subvention d'investissement d'un montant de 12 917,50€ pour le projet de « Quartier Plus 67 » de la commune historique de Salenthal, montant à prélever sur l'opération P037O004 natana 3092 chapitre 204 nature 2041481 fonction 552.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation des états récapitulatifs des dépenses certifiées exactes.

M. André ERBS, en sa qualité de 7ème Vice-président en charge des mobilités au sein de la Communauté d'Agglomération d'Haguenau et Président du syndicat des Transports d'Haguenau, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Le Président



Frédéric BIERRY

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité